
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 16 juillet 2018 L'an deux mille dix-huit et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 16 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 7	<u>Sont présents:</u> Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, Annie GRANDJEAN, Pascal FOURDIN
<u>Votants:</u> 8	<u>Représentés:</u> Richard MOREAU par Pascal FOURDIN
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Patrice BORNE, Daniel BALACE, David LE QUERE
	<u>Secrétaire de séance:</u> Jocelyne KAPLON

M.le Maire présente les excuses des membres de AGRI DONDAINE ENERGIE pour leur absence pour une raison exceptionnelle la présentation du rapport d'activité de l'unité de méthanisation est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire demande à inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire:

- Réparation du pont de Genouilly: devis.

A l'unanimité des présents le conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la réunion du 23 mai 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

Objet: FRAIS SCOLARITE 2017-2018 Sauvigny Le Bois - DE 2018 041

La commune de Sauvigny Le Bois a fixé le montant des participations pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit:

- 1 427.00€ par élève d'école maternelle

- 744.00€ par élève d'école élémentaire

8 enfants de Provency fréquentent cette école:

4 maternelles X 1 427.00€ = 5708.00€

4 élémentaires X 744.00€=2976.00 €

soit un total de 8684.00€.

A l'unanimité le conseil accepte la prise en charge de ces frais de scolarité.

Objet: PHOTOCOPIEUR Konica C253 vente - DE 2018 042

Dans sa séance du 23 mai 2018 délibération 2018-040 le conseil municipal a décidé de céder l'ancien photocopieur du secrétariat en sollicitant les artisans et commerçants résidents de la commune.

Une seule offre est parvenue.

Le conseil municipal ouvre l'enveloppe scellée.

L'offre est de M. Daniel BALACE pour un montant de 110€ cent dix euros.

Le conseil municipal décide de céder le photocopieur à M. Daniel BALACE pour un montant de cent dix euros.

Objet: DM modification BP 2018 commune - DE 2018 043

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-75714.29	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-75714.29
TOTAL :		-75714.29	-75714.29
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	-75714.29	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-75714.29
TOTAL :		-75714.29	-75714.29
TOTAL :		-151428.58	-151428.58

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: ATD Mission A.M.O Aménagement rue de l'église - DE 2018 044

Le maire présente au conseil municipal la convention établie par l'ATD concernant l'aménagement de la rue de l'église: convention: 2018-V-116.

le montant des honoraires de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette opération s'élèvent à:

- honoraires par éléments de mission: 1848.00€ TTC
- honoraires pour participation à une réunion supplémentaire: 184.80€ TTC

Le conseil municipal accepte ces montants et charge le maire de signer la convention 2018 V 116.

Objet: ATD mission AMO sécurisation hameau de Genouilly - DE 2018 045

Le maire présente au conseil municipal la convention établie par l'ATD concernant la sécurisation du hameau de Genouilly: convention: 2018-V-115.

le montant des honoraires de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette opération s'élèvent à:

- honoraires par éléments de mission: 1108.80€ TTC
- honoraires pour participation à une réunion supplémentaire: 184.80€ TTC

Le conseil municipal accepte ces montants et charge le maire de signer la convention 2018 V 115.

Objet: ATD mission A.M.O WC PMR salle polyvalente - DE 2018 046

Le maire présente au conseil municipal la convention établie par l'ATD concernant l'aménagement de sanitaires adaptés à un usage par des personnes à mobilité réduite au sein de la salle polyvalente: convention: 2018 B 133

le montant des honoraires de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette opération s'élèvent à:

- honoraires par éléments de mission: 1 108.80€ TTC
- honoraires pour participation à une réunion supplémentaire: 184.80€ TTC

Le conseil municipal accepte ces montants et charge le maire de signer la convention 2018 B 233.

Objet: CCAVM rapport d'activité 2017 - DE 2018 047

Le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2017 de la CCAVM.

Ce rapport a pour vocation:

- de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la, CCAVM
- de présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères etc...
- de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

A l'unanimité le conseil municipal approuve le rapport annuel de la CCAVM pour 2017.

Objet: DM suite échanges BETTOGLIA DURAND et commune - DE 2018 048

La commune a procédé à l'échange de terrain à Tour de Pré afin de résoudre l'enclavement de parcelle appartenant à la famille PRUNIER.

Afin de comptabiliser ces échanges les écritures de cession et d'intégration sont nécessaires.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
675 (042)	Valeurs comptables immobilisations cédée	1.10	
6761 (042)	Différences sur réalisations (positives)	98.90	
775	Produits des cessions d'immobilisations		100.00
TOTAL :		100.00	100.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 (041)	Terrains nus	100.00	
2111	Terrains nus	100.00	
1328 (041)	Autres subventions d'équip. non transf.		100.00
2118 (041)	Autres terrains		1.10
192 (040)	Plus ou moins-values sur cession immo.		98.90
TOTAL :		200.00	200.00
TOTAL :		300.00	300.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: PONT DE GENOUILLY réparation - DE 2018 049

Suite au sinistre du 3 janvier 2018 où un arbre de la propriété MAHO est tombé sur la voie communale et a endommager le pont de Genouilly, le maire présente au conseil municipal un devis de M.Stéphane DUPAQUIER restaurateur pour un montant de 2580.00€ TTC.

L'assureur GROUPAMA à obtenu l'intégralité du recours auprès de la compagnie adverse.

Le conseil municipal n'acceptant de faire les réparations que si le propriétaire concerné par ce sinistre s'engage à couper les autres arbres qui menacent également de provoquer un nouveau sinistre.

Le propriétaire s'est engagé de faire couper ces arbres menaçants.

Le conseil municipal accepte de faire réparer le pont et charge le maire de signer le devis de M.DUPAQUIER.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

- DETR accord d'une subvention de 8 437€ pour l'achat de la grange.
- DETR accord d'une subvention de 2 737€ pour le changement des portes et fenêtres.
- Rappel de l'enquête publique pour le projet éolien de THORY.
- Difficultés de maintenir des festivités sur la commune par un manque de participation des habitants, une prochaine réunion définira les suites pour 2019.
- lecture des articles rapportant les règles d'entretien des trottoirs et de l'élagage des plantations, voir à insérer dans le prochain livret communal.

Séance levée à 19h30.